



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Personnel

Question écrite n° 60758

Texte de la question

M Michel Voisin appelle l'attention de M le ministre de la défense sur les conditions dans lesquelles un general francais a ete releve des fonctions qui lui avaient ete confiees dans le cadre d'une mission d'interposition de l'ONU au Cambodge. Selon certaines sources, ce militaire aurait ete releve de ses fonctions pour avoir use d'une liberte de ton choquante ; il lui demande donc de bien vouloir lui preciser les conditions exactes dans lesquelles ce general a ete affecte au sein de l'etat-major des forces francaises en Allemagne.

Texte de la réponse

Reponse. - L'officier general francais dont la situation est evoquee par l'honorable parlementaire est arrive le 12 novembre 1991 au Cambodge pour diriger la mission preparatoire des Nations unies. Maintenu sur place comme adjoint au commandant de la composante militaire de l'administration provisoire des Nations unies au Cambodge jusqu'au 29 juillet 1992, son depart est intervenu normalement au terme d'une mission remplie pendant plus de huit mois, alors que le temps de presence normal dans le cadre des missions de l'ONU est de six mois. Promu general de division le 1er septembre 1992, l'interesse a ete nomme adjoint au general commandant le 2e corps d'armee et commandant en chef les Forces francaises en Allemagne, poste correspondant a son nouveau grade, a compter du 1er aout 1992.

Données clés

Auteur : [M. Voisin Michel](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60758

Rubrique : Armee

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 août 1992, page 3611